

Nom du produit : NETTOYANT FLUX DE SOUDURE Date de création/révision : 04.03.19 Version : 1.0  
 Ref.Nr.: BDS002423\_2\_20190304 (FR) Remplace :

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**NETTOYANT FLUX DE SOUDURE**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 12

**Nom du produit :** NETTOYANT FLUX DE SOUDURE **Date de création/révision :** 04.03.19 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS002423\_2\_20190304 (FR) **Remplace :**

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:** Aérosol, catégorie 1  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:** Irritation oculaire, catégorie 2  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Indicateur du produit:** Contient:  
propane-2-ol; alcool isopropylique

**Pictogramme(s) de danger:**  

**Mention d'avertissement:** Danger

**Mention(s) de danger:** H222 : Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil(s) de prudence:** P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

**Informations additionnelles sur les dangers:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:** hydrocarbures aliphatiques 15 - 30 %

**Nom du produit :** NETTOYANT FLUX DE SOUDURE  
**Ref.Nr.:** BDS002423\_2\_20190304 (FR)

**Date de création/révision :** 04.03.19 Version : 1.0  
**Remplace :**

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	25-50	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	10-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B,X,W
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques,	01-2119486291-36	-	(926-605-8)	10-25	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	B,Q
méthylal	01-2119664781-31	109-87-5	203-714-2	5-10	Flam. Liq. 2	H225	B
CO2	-	124-38-9	204-696-9	5-10	Press. Gas	H280	A,G
1-éthoxypropane-2-ol	01-2119462792-32	1569-02-4	216-374-5	5-10	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H226,H319,H336	
méthanol	01-2119433307-44	67-56-1	200-659-6	<1	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1	H225,H331,H311,H301,H370	A,X
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



**Nom du produit :** NETTOYANT FLUX DE SOUDURE **Date de création/révision :** 04.03.19 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS002423\_2\_20190304 (FR) **Remplace :**

<b>Contact avec la peau :</b>	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation :</b>	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion :</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition



**Nom du produit :** NETTOYANT FLUX DE SOUDURE **Date de création/révision :** 04.03.19 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS002423\_2\_20190304 (FR) **Remplace :**

Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants de précision

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle



Nom du produit : NETTOYANT FLUX DE SOUDURE  
 Ref.Nr.: BDS002423\_2\_20190304 (FR)

Date de création/révision : 04.03.19 Version : 1.0  
 Remplace :

## Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
		VLE	mg/m3
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	250 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
méthylal	109-87-5	VME	3100 mg/m3
		VLE	6200 mg/m3
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	440 mg/m3
1-éthoxypropane-2-ol	1569-02-4	VME	220 mg/m3
		VLE	440 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	590 mg/m3
		VLE	590 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
		VLE	5000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	260 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	600 mg/m3
		VLE	900 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition



<b>Nom du produit :</b>	NETTOYANT FLUX DE SOUDURE	<b>Date de création/révision :</b> 04.03.19 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002423_2_20190304 (FR)	<b>Remplace :</b>

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate Porter des gants
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	Nitrile
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
<b>couleur :</b>	Incolore.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	42-132 °C
<b>Point d'éclair :</b>	- 20 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.79 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	1.17 mPa.s (@ 20°C).

### 9.2. Autres informations

<b>COV = composés organiques volatils</b>	750 g/l
---	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité



**Nom du produit :** NETTOYANT FLUX DE SOUDURE **Date de création/révision :** 04.03.19 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS002423\_2\_20190304 (FR) **Remplace :**

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Nom du produit : NETTOYANT FLUX DE SOUDURE  
 Ref.Nr.: BDS002423\_2\_20190304 (FR)

Date de création/révision : 04.03.19 Version : 1.0  
 Remplace :

remplis

### Informations sur les voies d'exposition probables:

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements  
**Ingestion :** Peut causer des troubles gastro-intestinaux  
**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation.  
**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux

### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
méthylal	109-87-5	LD50 oral rat	6423 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
1-éthoxypropane-2-ol	1569-02-4	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 9.59 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques,	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
méthylal	109-87-5	LC50 poisson	> 1000 mg/l
		EC50 daphnie	> 1000 mg/l
1-éthoxypropane-2-ol	1569-02-4	IC50 algues	> 100 mg/l
		LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	1929 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l



Nom du produit : NETTOYANT FLUX DE SOUDURE  
 Ref.Nr.: BDS002423\_2\_20190304 (FR)

Date de création/révision : 04.03.19 Version : 1.0  
 Remplace :

		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques,	-	IC50 algues	55 mg/l
		LC50 poisson	12 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 0

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



**Nom du produit :** NETTOYANT FLUX DE SOUDURE **Date de création/révision :** 04.03.19 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS002423\_2\_20190304 (FR) **Remplace :**

Classe: 2.1  
 ADR/RID - Code de classification:5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
 IMDG - Polluant marine No  
 IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
 IMDG - Ems: F-D, S-U  
 IATA/ICAO - PAX: 203  
 IATA/ICAO - CAO: 203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations



---

<b>Nom du produit :</b>	NETTOYANT FLUX DE SOUDURE	<b>Date de création/révision :</b> 04.03.19 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002423_2_20190304 (FR)	<b>Remplace :</b>

---

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact cutané.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes .

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.